



HÔTEL DE VILLE  
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
courriel : info@ville-argentiere.fr

## Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 16 février 2023

1

### Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (18) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Christiane MAURIN, Guillaume PONCET, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Pouvoirs (1) : Marie-Noëlle DISDIER à Carole ROBERT

Etaient absents excusés (1) : Marie-Noëlle DISDIER

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), le Maire ouvre donc la séance à 20h30.

\*\*\*\*

---

### *I. Désignation du secrétaire de séance*

---

Éric RIPPERT est désigné secrétaire de séance.

---

### *II. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier*

*2023*

---

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

---

### **III. Compte-rendu des réunions**

---

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 19 janvier et le 16 février 2023.

2

#### **20 janvier 2023 : Rencontre à Vallouise sur la « Destination Parc National des Écrins ». Rapporteur : Florent LONGIS**

Florent LONGIS a représenté la commune de L'Argentière lors de cette réunion où les autres communes n'étaient pas représentées, les offices de tourisme y étaient représentés. Le PNE propose une destination « parc » pour sa promotion, néanmoins il y a de nombreuses problématiques telle la gestion des flux liés au transport et à l'hébergement. Alain SANCHEZ précise que le PNE est moins fréquenté par rapport à d'autres parcs nationaux qui proposent des services de transport et d'hébergement, il reste néanmoins à valoriser.

Alice PRUD'HOMME explique qu'il est important d'avoir une réflexion sur ce qui doit être valorisé dans le respect de l'environnement.

François ROTH précise que la gestion des flux en Savoie n'est pas à comparer avec celle des Hautes-Alpes où les infrastructures sont bien différentes.

#### **20 janvier 2023 : Vœux conjoints de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et Monsieur le Président du Département à Gap. Rapporteur : Alain SANCHEZ**

De nombreux élus étaient présents ; ont été annoncées notamment les assises départementales de l'eau et la mise en service de notre plateforme de kayak au mois de juin eu égard à la labellisation JO Paris 2024.

#### **21 janvier 2023 : Repas des aînés. Rapporteur : Carine QUILICI**

Les élus ont assuré la mise en place et le service auprès des 86 aînés présents ce jour-là. Chacun des invités a pu apprécier ce moment convivial.

#### **24 janvier 2023 : Visite à M. Léon BOISSET, centenaire. Rapporteur : Alain SANCHEZ**

Dominique BARNÉOUD, Sandrine REYMOND, Christine LAZARINI et le Maire se sont rendus chez M. Léon BOISSET pour lui souhaiter un joyeux anniversaire et lui offrir un présent : M. Léon BOISSET, centenaire et encore très alerte, a été touché de la présence des élus à ses côtés.

#### **25 janvier 2023 : Formation « Gestion des incivilités ». Rapporteur : Alain SANCHEZ**

L'objectif de la formation était d'essayer de rétablir le dialogue avec pédagogie, face à une personne excédée par rapport à l'administration par exemple ou des sujets de la vie courante.



C'était un 1<sup>er</sup> stage à destination des maires avec 2 formateurs issus du GIGN (négociateurs), d'autres sessions seront proposées à destination de l'ensemble des élus.

**25 janvier 2023 : Restitution du diagnostic de réduction des déchets à la cantine. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD**

Étaient présents les élus des communes concernés dont Dominique BARNÉOUD et le Maire, les représentants du SMITOMGA et d'Environnement Solidarité, et le personnel de la cantine.

Beaucoup d'actions sont déjà faites depuis le diagnostic du 17 novembre 2022 : sensibilisation des enfants, fiches de satisfaction, plusieurs bacs pour le tri.

Courant mars une formation sera dupliquée au personnel de cantine au sujet de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il est préconisé également de mettre en place un décibruit (c'est en cours) et de plus petites tablées.

Alice PRUD'HOMME remercie, au nom du SMITOMGA, la mairie et l'école de participer à ce partenariat.

Alain SANCHEZ précise que la commune de L'Argentière est la première commune du territoire couvert par le SMITOMGA à avoir répondu présente à ce diagnostic pour permettre de mettre en place des actions concrètes, et qu'il est nécessaire de sensibiliser et éduquer les enfants sur ceci dès leur plus jeune âge.

**26 janvier 2023 : Réunion pour l'organisation de la manifestation nationale du Trophée Sport Aventure 2023. Rapporteur : Alain SANCHEZ**

Dominique BARNÉOUD et le Maire se sont rendus à cette réunion où il était question de discuter de la 5<sup>ème</sup> édition du Trophée sport aventure prévu pendant une semaine à la fin du mois de juin. C'est une manifestation organisée conjointement par le Ministère de la Justice, l'armée et les CRS du secours en montagne et qui consiste en un « mini » raid-aventure sur le territoire du Pays des Écrins dont la commune de L'Argentière. Ce sont donc des équipes de trois jeunes de différents centres de rétention français qui ont pu, de manière très encadrée, bivouaquer et pratiquer le canyoning en particulier dans le Fournel. C'est une belle action qui permet à ces jeunes de revenir vers la société.

Pour l'année prochaine, il pourrait être question d'organiser ce raid pendant la période hivernale.

**27 janvier 2023 : Concert altitude jazz. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD**

Le concert était de qualité et l'organisation s'est bien passée.

**1<sup>er</sup> février 2023 : Inspection annoncée au titre de l'année 2022 de la Brigade Territoriale de Gendarmerie. Rapporteur : François ROTH**

François ROTH, Serge THIVOLLE, Dominique BARNÉOUD et le Maire se sont rendus à cette inspection où il était question de faire le point sur les actions de l'an passé.

Concernant la brigade de L'Argentière, elle a été partiellement renouvelée. Le taux de résolution d'affaire sur la police judiciaire est plus élevé que la moyenne nationale. Christiane MAURIN indique que ces taux sont toujours à regarder avec du recul.

François ROTH précise que toutes les résolutions d'affaire ne font pas forcément l'objet d'une communication, il y a en a cependant beaucoup.



**02 février 2023 : Assemblée Générale de l'association interprofessionnelle du Bleu du Queyras. Rapporteur : Sandrine REYMOND**

Dominique BARNÉOUD et Sandrine REYMOND se sont rendues à cette Assemblée générale. La reconnaissance AOP du Bleu du Queyras est demandée depuis 2017 et doit répondre à un strict cahier des charges.

Alain SANCHEZ précise que la commune de L'Argentière fait partie du périmètre de l'AOP, et que nous pourrions donc tout à fait autoriser sur la commune un élevage de vaches répondant aux critères demandés pour l'AOP.

4

**02 février 2023 : Commission Urbanisme. Rapporteur : Serge THIVOLLE**

Le 1<sup>er</sup> dossier concernait celui de Mme GIRAUD Josiane où il va falloir redébattre lors d'une prochaine commission afin de redéfinir le périmètre de la cession de parcelle communale jouxtant son chalet aux Clausas.

Le 2<sup>ème</sup> dossier concernait la parcelle communale D3815 située ZA Les Sablonnières (même projet que celui ayant fait l'objet d'une délibération votée en avril 2022). Deux potentiels acquéreurs de cette parcelle n'ont pas donné suite à leur demande d'acquisition. La commune a reçu la demande de la SCI BEPAJ (propriétaire des locaux de la société Autocars AUDIER), gérée par Monsieur Pascal IMBERT, qui souhaite s'installer durablement sur le territoire et désire se porter acquéreur de cette parcelle sous réserve de l'obtention d'un permis de construire un hangar pouvant accueillir les cars de la société. Ce dossier a été approuvé par la commission Urbanisme, à l'exception de Mme Alice PRUD'HOMME qui aurait souhaité que cette parcelle soit cédée à la CCPE à l'euro symbolique pour agrandissement futur de la déchetterie. Le prix de vente est fixé à 50 € le m<sup>2</sup>, le dossier est exactement identique à celui approuvé par délibération en avril 2022. Le 3<sup>ème</sup> dossier concernait les parcelles F 800, F 1874, F 1893, F 592 et F 593 situées à l'Ubac et à la Magdeleine en zone agricole du PLU, que M. et Mme SALVAT souhaitaient céder à la commune (ne désirant plus payer la taxe sur les canaux de l'Ubac). La commission urbanisme a préféré décliner cette offre et orienter ces personnes vers la SAFER qui réalisera probablement une préemption (parcelles agricoles).

**03 février 2023 : Rencontre avec le service « Activités Pleine Nature » (APN) de la CCPE. Rapporteur : Alain SANCHEZ**

Les techniciens de la CCPE ont fait état de la diversité des sports pratiqués sur le territoire (vélo, kayak, escalade, trail...), du nécessaire entretien des chemins, de la création de nouveaux parcours trails, du projet de réalisation d'une piste d'enduro pour le vélo, de l'entretien de la rivière pour le kayak (signalisation).

Maxime RANCON ajoute que 3 points noirs sont à traiter sur le territoire communal :

- Effondrement sur le sentier menant à Champ Pelbaud,
- Traversée de la route au niveau du plan Léotaud (passage du talus à la sortie du village),
- Passerelle à la Blachière.

A été évoqué également le projet de liaison douce inter-villages entre L'Argentière et Sainte-Marguerite (une rencontre sur le terrain est prévue au printemps), et entre L'Argentière et la plaine de la Bâtie des Vigneaux, ainsi que le nécessaire travail à faire sur les panneaux de sentiers de randonnée dont certains sont détériorés (à changer, réparer, ou simplement mettre en place).



**06 février 2023 : Commission des Finances. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD**

Les comptes administratifs 2022 détaillés du camping, de l'eau et de la commune ont été présentés dans le détail lors de cette réunion.

Alain SANCHEZ précise que cette présentation fine et appuyée par un support visuel, appréciée par les membres de la commission des Finances, et souhaitée par des élus n'en faisant pas partie, sera faite à l'ensemble du conseil municipal dès l'an prochain.

**07 février 2023 : Commissions Animations, Culture, Tourisme, Sport et Communication. Rapporteur : Carine QUILICI**

La réunion de toutes ces commissions avait pour objectif d'anticiper les événements à venir et de mieux communiquer, et le calendrier annuel de l'ensemble des manifestations est désormais établi.

Il est à noter qu'à la demande des 3 ASA, il y aura une action commune pour la « journée de l'eau » prévue le mercredi 22 mars : le CMJ viendra présenter son projet « Dans 1000 communes la forêt fait école » (avec intervention de Maxime CHENAUD de l'ONF), avec expo photos de l'évolution de la parcelle, présentation du film du CMJ sous forme de quizz. Un représentant de l'association du trail sera également présent pour évoquer le travail mené avec l'association « Tree to forest » créée par Pierre Vaultier, puis les ASA clôtureront cette manifestation en présentant leur projet d'union, et en réalisant un rappel de la législation, des ateliers thématiques, ainsi qu'un film sur la gestion des canaux. Les élus sont invités à venir nombreux à cette demi-journée.

Alice PRUD'HOMME précise la date du 3 juin pour l'opération « Ma commune propre » à ajouter au calendrier annuel des événements.

**08 février 2023 : Bilan d'activités 2022 de la gestion des forêts communales avec Monsieur Maxime CHENAUD (ONF). Rapporteur : Sandrine REYMOND**

La commune arrive à mi-parcours du plan de gestion de la forêt communale établi pour 20 ans.

La parcelle 24 ayant été martelée en 2022, 860 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre seront ainsi délivrés à l'automne 2023. Les parcelles 30 et 31 seront exploitées par coupe à câble au printemps. Les parcelles 17 et 18 (sapin), la parcelle 25 (mélèze) ont été vendues à la scierie Salvodelli.

Cette année pour l'affouage seront délivrées les parcelles 38 et 36 au col d'Anon. La parcelle 33 sera reproposée à la vente mais sa situation difficile d'accès (proche de Crouzet) nécessitera l'ouverture d'une traîne. Il est à noter que les demandes de bois d'affouage se font de plus en plus nombreuses (30 lots vendus en 2022).

Il est rappelé que concernant l'affouage, la réglementation indique que tout ce qui est antérieur à 2020 est considéré comme clôt et que ceci n'est pas de la responsabilité de la commune.

Des travaux forestiers sont faits chaque année (remarquage limites de parcelles, travaux sur dessertes forestières, etc...), et le programme « 5 millions d'arbres » est en voie d'aboutir.



**10 février 2023 : Assises départementales de l'eau. Rapporteur : Sandrine REYMOND**

Cette journée a débuté par de nombreuses interventions (Président du Département, Préfet, DDT). Il apparaît que l'année 2023 sera celle de l'eau.

Des élus de diverses communes ont ensuite évoqué leur difficulté à gérer la ressource en eau suite à la sécheresse marquée de l'été 2022, mais également à cause du transfert de la compétence eau aux intercommunalités (sujet qui a fait polémique).

L'après-midi, les participants ont travaillé en 5 ateliers (eau potable et sécurisation de la ressource, eau et hydraulique agricole, eau et production d'énergie, GEMAPI, activités touristiques et usage de l'eau), ce qui a permis de dresser un état des lieux sur le département. Ces ateliers seront reconduits au cours de l'année, l'objectif étant de mettre en place un plan d'action appelé PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).

6

**10 février 2023 : Rencontre avec les élus et agents du CCAS de la commune du Monétier-Les-Bains. Rapporteur : Carine QUILICI**

Cette rencontre a été initiée par la commune du Monétier et a été un moment d'échange très constructif car les problématiques ne sont pas forcément les mêmes d'une commune à une autre. La pratique de chaque CCAS est bonne à discuter autour de rendez-vous à venir entre élus, ce qui permet de conserver le dynamisme de notre CCAS et de se sentir moins isolé face aux problématiques des uns et des autres. A refaire !

**10 février 2023 : Assemblée Générale de l'association « Les Enseignes du Pays des Écrins ». Rapporteurs : Dominique BARNÉOUD et Florent LONGIS**

Il ressort de cette assemblée générale que l'association, comptant majoritairement des commerces argentiérois, s'essouffle et peine à rassembler ses effectifs. Actions menées en 2022 : fête des mères (roses offertes dans les commerces, participation à la journée « Village-étape » en juillet, réalisation de la 1<sup>ère</sup> édition de la « Journée des Métiers » en septembre, catalogue pour Noël, poursuite du click and collect). Pour 2023 sont prévus : la 2<sup>ème</sup> édition de la journée des Métiers, Noël avec un catalogue.

Camille BOURIANE, manager de commerce pour les communes de L'Argentière et de Guillestre et présente à cette réunion, a été vivement remerciée pour son soutien à l'association qui lui souhaite le meilleur pour son changement professionnel à venir. Son remplacement n'est pour le moment pas effectif.

**15 février 2023 : Bilan général des 10 premières années du plan de gestion de la forêt communale, avec Monsieur Maxime CHENAUD (ONF). Rapporteur : Sandrine REYMOND**

Il reste encore 10 ans de gestion (voir réunion du 08 février).



---

#### *IV. Délibérations approuvées.*

---

##### **1. Cession de la parcelle D3815 (ZA Les Sablonnières) à la SCI BEPAJ.**

Pour rappel, deux acquéreurs potentiels de la parcelle communale D 3815 située ZA les Sablonnières et d'une surface de 716 m<sup>2</sup> (il s'agissait de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins et de M. Robert JULLIEN), n'ont pas donné suite à leur demande d'acquisition.

La SCI BEPAJ (propriétaire des locaux de la société Autocars AUDIER) gérée par Monsieur Pascal IMBERT, souhaite se porter acquéreur de cette parcelle sous réserve de l'obtention d'un permis de construire un hangar pouvant accueillir les cars de la société. En effet, suite à la reprise des activités de la société Durance Ecrins, l'entreprise souhaite s'installer sur le territoire.

Le maire précise que le gérant de la SCI est d'accord sur le prix de vente d'un montant de 50 euros le m<sup>2</sup>, et que :

- Ce dossier a été vu et validé par la commission urbanisme réunie le 02 février 2023.
- Pour rappel, il avait déjà été présenté en commission urbanisme en mai 2022 et avait obtenu l'accord pour la vente à M JULLIEN.

Monsieur le maire propose donc de céder cette parcelle communale D 3815 à la SCI BEPAJ.

*Christiane MAURIN demande des précisions sur l'autre potentiel acquéreur.*

*Serge THIVOLLE indique que la société Sandri'net a indiqué ne pas avoir la capacité financière pour acquérir cette parcelle, c'est pourquoi elle n'a pas déposé de dossier. Sa crainte était de perdre le local qu'elle occupe à côté du projet de la HEBF, la CCPE lui a répondu que ce projet ne débutera pas tout de suite. Elle sera à la recherche d'un local et non d'un terrain à bâtir.*

*Florent LONGIS indique que plusieurs entreprises pourraient être intéressées par cette parcelle, ce à quoi répond Serge THIVOLLE qu'aucun autre dossier n'a été déposé en mairie alors qu'elle est en vente depuis 9 ans.*

*Rémi ROUX s'interroge de l'opportunité de vendre tout de suite, il conserverait cette parcelle qui pourrait prendre de la valeur car c'est la dernière parcelle communale disponible à la vente, d'autant plus que la zone va changer.*

*Alice PRUD'HOMME souhaite préciser que la CCPE n'a pas donné suite car il est de coutume que la commune donne à l'euro symbolique ses terrains communaux pour les services publics de l'intercommunalité. La déchetterie a besoin de s'agrandir.*

*Alain SANCHEZ répond que l'ensemble des Maires ne sont pas favorables à la cession à l'euro symbolique, et que l'artificialisation des sols doit être regardée.*



⇒ **Approuvé à :**

**12 voix pour :** Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER par procuration à Carole ROBERT, Abdellah HADDOUCH, Christine LAZARINI, Guillaume PONCET, Carole ROBERT

**4 Contre :**

- Alice PRUD'HOMME au motif que « la déchetterie a besoin d'être agrandie, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins pourrait bénéficier de cette parcelle communale à l'euro symbolique, comme il est de coutume »
- Florent LONGIS au motif que « Avec la volonté de favoriser l'emploi sur notre territoire, la commune devrait proposer ce terrain aux entreprises créant ou pérennisant des emplois »
- Rémi ROUX au motif qu'il « serait dommage de vendre le dernier terrain disponible de la ZA des Sablonnières alors que la zone sera amenée à se transformer dans les années à venir. La commune aurait intérêt à garder ces 700 m<sup>2</sup> sous le coude. »
- Eric RIPPERT sans préciser de motif.

**3 Abstentions :** Fabienne + Maxime + Christiane

## **2. Actualisation des prix de vente pour le service culturel de la mine d'argent.**

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les prix de vente relatifs au service culturel de la mine d'argent.

Sont concernés par cette actualisation :

- Les nouveautés de l'année telle la vente de lunettes de réalité augmentée à 4€, la vente d'un escape-game pour un groupe de 7 personnes à 168 €, la rotation musée-parking de la mine pour les groupes scolaires (hors interco) facturée à 95 € (prix de la comcom)
- Les ajustements de prix en fonction de ce qui a marché ou pas les années précédentes (goodies, livres, ...etc.).

Monsieur le maire propose donc de voter les nouveaux tarifs afin qu'ils soient applicables dès la semaine prochaine.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

## **3. Créations de postes suite à avancements de grades.**

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Celui-ci est proposé par le Maire en fonction de la manière de servir de l'agent et de ses compétences acquises.

Il concerne deux postes dans nos services pour lesquels il convient :

- De supprimer le grade actuellement détenu



- De créer le nouveau grade

FILIERE	NOMBRE DE POSTES	POSTE SUPPRIMÉ	POSTE CRÉE	MOTIF
Technique	1	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade
Technique	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (24 H 30)	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (24 H 30)	Avancement de grade

Monsieur le maire propose donc de créer les postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, sachant que les postes actuels seront supprimés par saisine du centre de gestion des Hautes-Alpes.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

#### 4. Demande de subvention 2023 dans le cadre de « nos communes d'abord » pour le projet de rénovation des menuiseries du bâtiment de la gendarmerie.

Un dossier de demande de subvention concernant le programme d'économie d'énergie des bâtiments de la mairie et de la gendarmerie avait été déposé auprès de la Région dans le cadre du FRAT 2022.

Ce dossier n'ayant pas été retenu en 2022, il est proposé de le déposer à nouveau cette année dans le cadre de « Nos communes d'abord » (anciennement FRAT).

A ce jour ce dossier a déjà reçu un avis favorable dans le cadre de la DETR 2022 pour un montant de 136 232,00 € sur une base de 340 580,00 € H.T de travaux.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de ce programme, il est prévu :

- Pour le bâtiment de la gendarmerie de remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures, des volets bois et des garde-corps des balcons.
- Pour le bâtiment mairie (y compris le foyer culturel, les garages et le marché couvert), de créer un auvent devant le marché couvert, avec la mise en place de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation d'électricité.

En raison de l'inflation des prix depuis 2022, il est nécessaire de réactualiser le montant des travaux de 5 %, soit un nouveau montant de 357 867,00 € H.T.

Afin de compléter le plan de financement de cette opération, Monsieur le maire soumet à l'assemblée le plan de financement suivant :

Montant H.T. de l'opération	357 867,00 €
Subvention de l'Etat (DETR) (38,07 %)	136 232,00 €
Subvention de la Région (Nos communes d'abord) (41,93 %)	150 061,00 €
Reste pour autofinancement de la commune, 20 % du montant HT des travaux	71 574,00 €

La partie « gendarmerie » de ce dossier fait également l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds vert », qui sera présentée au vote ce soir.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

**5. Demande d'une subvention complémentaire dans le cadre du fonds Barnier pour le programme de travaux de sécurisation contre les risques de chutes de blocs de la falaise Saint Roch**

Après avoir constaté au niveau de la falaise Saint Roch des chutes de pierres régulières suite aux périodes de gel / dégel ou après des épisodes pluvieux, une étude a été réalisée par le bureau d'étude ARIAS Montagne en 2021 afin de définir les risques de chutes de blocs au niveau de ce site et les travaux de protection nécessaires pour limiter les risques. Cette étude a mis en avant le besoin de traiter un certain nombre de secteurs avec la mise en place de filets plaqués, de clouages, de purges, de mise en place d'un écran pare-blocs et de minage.

Suite à cette étude, et à la demande des services de la DDT, nous avons dû faire réaliser en 2022 un diagnostic écologique et une évaluation des incidences des travaux sur le site classé Natura 2000.

Cette étude a permis de définir les espèces protégées présentes et d'adapter les travaux à réaliser au site, en sachant que d'après les résultats de l'étude, ceux-ci ne sont pas susceptibles d'engendrer des incidences significatives sur les espèces et les habitats présents.

Le coût prévisionnel des travaux est de 216 667 € H.T.

A ce jour, ce programme a déjà obtenu une aide financière de l'Etat (DETR 2022) à hauteur de 40 % soit 86 666,80 €, et une subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes vient d'être acceptée à hauteur de 20 %.

Afin de compléter le plan de financement de cette opération, Monsieur le maire soumet à l'assemblée le plan de financement suivant :

Montant H.T.	216 667,00 €
Subvention de l'Etat (DETR) (40 %)	43 333,40 €
Subvention du Département (20 %)	43 333,40 €
Subvention de l'Etat (Fonds Barnier) (20 %)	43 333,40 €
Reste pour autofinancement de la commune 20 % du montant HT des travaux	43 333,40 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

**6. Actualisation de la demande de subvention 2023 dans le cadre du fonds vert pour le projet de rénovation des menuiseries du bâtiment de la gendarmerie.**

Comme dit précédemment, il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation énergétique au bâtiment de la gendarmerie.

Le montant des travaux chiffrés en 2021 s'élève à 176 500,00 € H.T. Depuis, en vue de l'inflation actuelle, il convient de réactualiser cette estimation en la portant à 186 495 €



HT (Menuiseries extérieures :138 056,00 € et Volets roulants :48 439,00 € H.T.), soit une augmentation d'environ 5 %.

Lors de la séance du 19 janvier 2023, le conseil municipal avait délibéré un plan de financement avec sollicitation du fonds vert sur une assiette estimée à 176 500 €. Monsieur le maire propose donc à l'assemblée le plan de financement suivant :

Montant H.T.	186 495,00 €
Subvention obtenue de l'Etat (DETR) (38,07 %)	70 999,00 €
Subvention de l'Etat (Fonds vert) (41,93 %)	78 197,00 €
Reste pour autofinancement de la commune 20 % du montant HT des travaux	37 299,00 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

#### **7. Approbation des comptes de gestion 2022 (camping, eau, commune) et des comptes administratifs 2022 (camping, eau, commune).**

Monsieur le maire Alain SANCHEZ quitte l'assemblée pour le vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2022.

##### Comptes de Gestion 2022 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique BARNÉOUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, par délégation du maire :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assurés que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

*Considérant* qu'il n'y a pas eu d'observations :

- *Statuant* sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2022 au 31/12/2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- *Statuant* sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- *Statuant* sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sur proposition de Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Déclarent que les comptes de gestion du budget du camping « Les Écrins », du budget de l'eau et du budget général de la commune dressés, pour l'exercice 2022,

par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

Comptes Administratifs 2022 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique BARNÉOUD, 1<sup>ère</sup> adjointe, par délégation du maire, délibérant sur les Comptes Administratifs 2022 du budget du camping « Les Écrins » de L'Argentière-La Bessée, du budget de l'eau et du budget général de la commune, dressés par Monsieur Alain SANCHEZ, après s'être fait présenter le Budget Primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi pour l'exercice 2022 :

**CAMPING**

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	9 797.36 €	14 420.17 €	30 890.22 €
Recettes	18 652.30 €	21 503.07 €	15 604.40 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>8 854.94 €</b>	<b>7 082.90 €</b>	<b>-15 285.82 €</b>
Report de l'exercice 2021	5 000.00 €	19 353.35 €	
<b>Résultat cumulé à reporter sur 2022</b>	<b>13 854.94 €</b>	<b>26 436.25 €</b>	<b>-15 285.82 €</b>

**EAU**

	Exploitation	Investissement	RAR
Dépenses	334 695.83 €	311 866.58 €	117 171.15 €
Recettes	343 283.92 €	395 916.35 €	66 510.00 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>8 588.09 €</b>	<b>84 049.77 €</b>	<b>- 50 661.15 €</b>
Report de l'exercice 2021		88 788.08 €	
<b>Résultat cumulé à reporter sur 2022</b>	<b>8 588.09 €</b>	<b>172 837.85 €</b>	<b>- 50 661.15 €</b>

**COMMUNE**

	Fonctionnement	Investissement	RAR
Dépenses	3 025 655.24 €	1 163 424.74 €	223 932.12 €
Recettes	3 584 602.18 €	1 372 254.64 €	125 889.69 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>558 946.94 €</b>	<b>208 829.90 €</b>	<b>- 98 042.43 €</b>
Report de l'exercice 2021	36 824.67 €	- 435 564.28 €	
<b>Résultat cumulé à reporter sur 2022</b>	<b>595 771.61 €</b>	<b>- 226 734.38 €</b>	<b>-98 042.43 €</b>

2/ constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent les Comptes Administratifs 2022 du budget du camping « Les Écrins », du budget de l'eau et du budget général de la commune.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

**8. Affectation des résultats issus du compte administratif 2022 (budget général de la commune).**

Vu le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2022 du budget général de la commune lors du conseil municipal du 16 février 2023,

Vu les résultats constatés, à savoir : un excédent de fonctionnement de 595 771.61 €, un déficit d'investissement de 226 734.38 € et un solde négatif de reste à réaliser de 98 042.43 €,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- Le report de 324 776.81 € de l'excédent de fonctionnement 2022 au compte R 1068 du BP 2023,
- Le report de 270 994.80 € de l'excédent de fonctionnement 2022 au compte R002 du BP 2023,
- Le report de 226 734.38 € du déficit d'investissement 2022 au compte D001 du BP 2023 ;



⇒ **Approuvé à l'unanimité**

**Questions diverses :**

Carole ROBERT dit avoir été informée que des SDF dormaient dans la gare, et qu'il y aurait un homme plutôt jeune. Que peut-on faire ?

Alain SANCHEZ dit que la gare est fermée, mais néanmoins la gendarmerie passe régulièrement pour s'assurer qu'ils vont bien. La mairie a contacté à plusieurs reprises le 115 et le centre d'hébergement d'urgence de Briançon, malheureusement saturé actuellement.

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 22H10 ;

Le Secrétaire de séance M. Éric RIPPERT 	Le Maire M. Alain SANCHEZ 
PV signé le 4 mars 2023	PV publié le 4 mars 2023